

GARANTIE DES PRÊTS A COURT TERME

- Qui peut bénéficier de la garantie Sogama ?
 - associations ou acteur de l'économie sociale et solidaire bénéficiant de subventions D'EXPLOITATION de collectivités publiques.

- Pour quel objet ?
 - Financements du besoin global de trésorerie né du cycle d'exploitation (hors investissements), **pour la part correspondant aux créances publiques**

- Caractéristiques de la garantie Sogama :
 - Durée de 6 à 24 mois renouvelables,
 - Quotité jusqu'à **70%** du découvert bancaire autorisé, prêt remboursable "in fine" ou crédit confirmé mobilisable par billets,
 - Montant garanti de **20.000 €** jusqu'à **100.000 € par emprunteur**
 - Son coût, perçu en début d'opération, comprend :
 - une commission d'ouverture de 0,30% du montant garanti,
 - une commission prorata temporis de 0,10% du montant garanti par mois autorisé.

Merci d'envoyer les éléments suivants sur la boîte engagements@sogama.fr

- Etude du dossier avec accord bancaire, et quotité de garantie souhaitée
- SIREN et code NAF
- Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP)
- Cotations FIBEN (Module 27,28,40)
- Les éléments financiers (2 derniers exercices) certifiés par un CAC ou l'AG
- **Budget prévisionnel ou atterrissage de l'exercice en cours**
- Statuts de l'association,
- Extrait du JO publiant la déclaration de l'association,
- Carte d'identité du Président en cours de validité,
- Liste des membres à jour du Conseil d'administration,
- **Plan de trésorerie sur 12 mois**
- **Justificatif des subventions ou lettre d'intention**
- **Attestation d'avoir réalisé les diligences LCB-FT en vigueur (*)**

() sauf si vous faite partie des établissements suivants : Société Générale, Crédit du Nord, Alliance Fédérale Crédit Mutuel, Crédit Mutuel de Bretagne, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Banque Postale.*

Un accusé réception vous sera envoyé dans les 5 jours ouvrés avec la liste des éléments manquants et la date prévisionnelle de traitement du dossier.

N'hésitez pas à nous contacter pour présenter votre projet ou établir un devis